

Zeitschrift: Histoire des Alpes = Storia delle Alpi = Geschichte der Alpen
Herausgeber: Association Internationale pour l'Histoire des Alpes
Band: 27 (2022)

Artikel: Un espace sans conflit? : Structures de pouvoir et path dependencies autour du lac d'Émosson, 1953-1975
Autor: De Pretto, Sebastian
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1053105>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

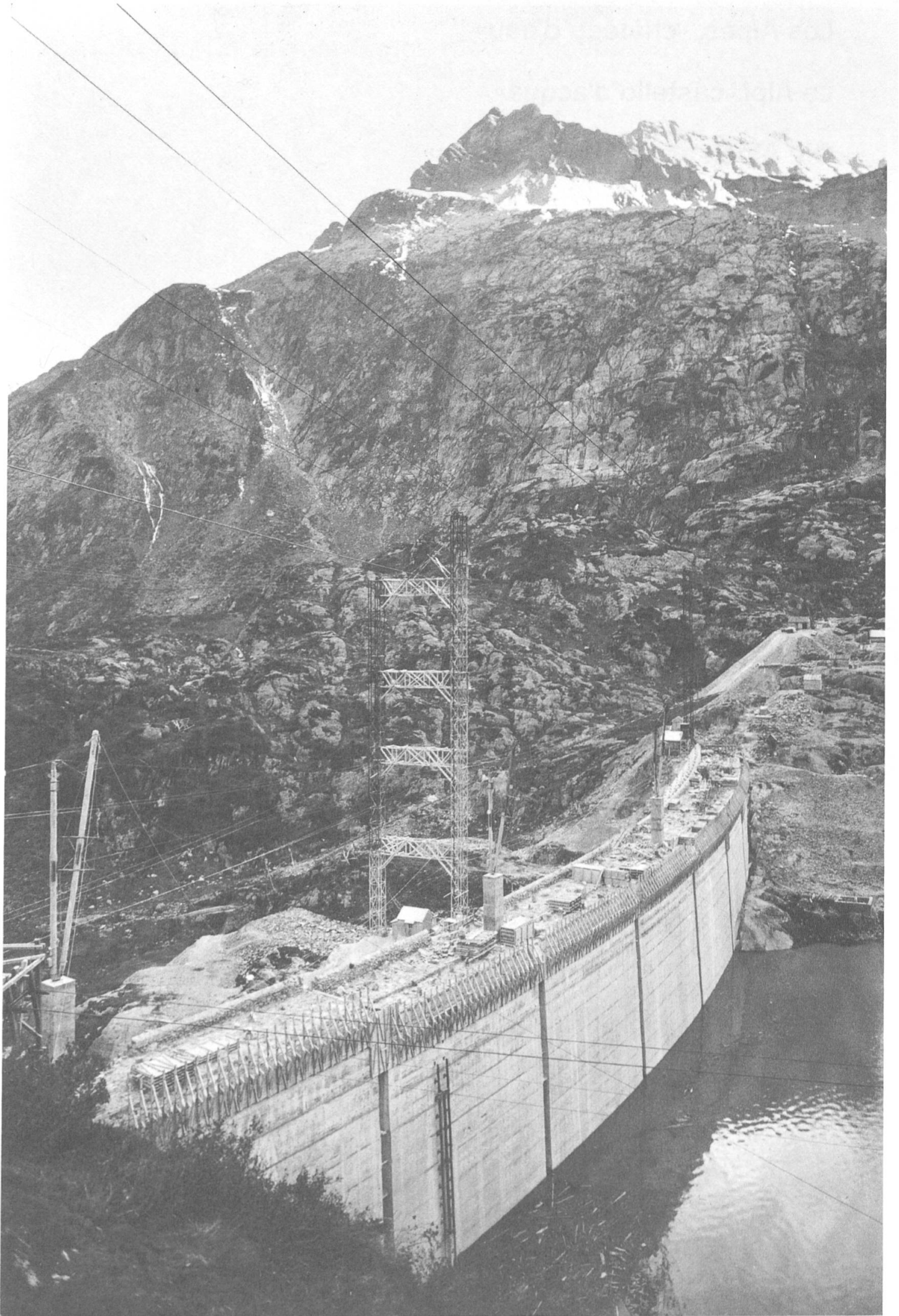
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 11.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



Un espace sans conflit? Structures de pouvoir et *path dependencies* autour du lac d'Émosson, 1953–1975¹

Sebastian De Pretto

Riassunto – Uno spazio senza conflitti? Strutture di potere e *path dependencies* riguardo al lago di Émosson (1953–1975)

La realizzazione della diga di Émosson nella valle del Trient (Vallese, 1975) non suscitò alcuna opposizione da parte dei media malgrado si trattasse, a quel momento, del secondo bacino artificiale del paese per capacità. La comunità di Finhaut accettò volontariamente lo sfruttamento del sito, rinunciando alle sue terre comuni e all'insediamento estivo su di esse. Si tratta di una scelta in controtendenza per il contesto degli anni Settanta, noti per i movimenti di protezione della natura e del patrimonio paesaggistico, oltre che per la transizione dall'energia idroelettrica al nucleare. Quali fattori locali, strutture di potere e *path dependencies* la resero possibile? Prendendo spunto da questo caso specifico, il contributo riflette sulle condizioni generali che determinarono in Svizzera l'accettazione sociale, rispettivamente il rifiuto, dell'ingegneria idraulica nell'arco del secolo scorso.

Le lac d'Émosson. L'histoire d'une réussite?

Lorsque le conseiller fédéral socialiste Willi Ritschard,² chef du Département de l'Énergie et des Transports, inaugura le 1^{er} octobre 1976 le barrage d'Émosson, mis en service l'année précédente et situé à près de 2000 m d'altitude, son discours laissait transparaître nostalgie et fierté: «La construction d'un tel ouvrage, qui dépasse les frontières de deux États souverains, nécessite entente et compréhension, mais pas seulement. Nous n'avons pas érigé ici des murs qui séparent, mais des murs qui relient [...] Émosson sera l'un des derniers, peut-être même le dernier grand ouvrage d'accumulation à pouvoir être construit en Suisse. Malheureusement. Il reste d'autres possibilités, de

plus petite envergure, dans ce canton ou dans d'autres. Cependant, personne ne semble s'enthousiasmer particulièrement pour ce sujet.»³

Pourquoi le ministre de l'Énergie s'est-il plaint de la prétendue réticence des Suisses à ériger d'autres barrages dans les Alpes? Comment, malgré le contexte environnemental des années 1970, est-il parvenu à faire construire ce qui était alors le deuxième plus grand lac d'accumulation du pays? D'après les propos de Willi Ritschard, il n'était pas surprenant que la réalisation et l'exploitation du lac d'Émosson se soient heurtées à la résistance locale, régionale ou nationale. Après tout, ce n'était pas le premier projet de barrage à susciter les protestations de la société civile dans le château d'eau helvétique qui comptait alors plus de 80 barrages.⁴ L'opposition à la construction des centrales hydroélectriques de Rheinwald (1946) ou de la vallée d'Urseren (1951), l'initiative infructueuse de Rheinau (1951–1954), la vaine résistance sur l'alpe de Göschenen (1954) ainsi que le rejet du référendum contre la centrale du Spöl dans le Parc national suisse (1958) avaient fait les gros titres dans tout le pays. La recherche historique sur la construction de barrages en Suisse a jusqu'à présent examiné des projets de déplacements de population, pour lesquels soit une protestation publique efficace en a empêché la réalisation, soit que les oppositions sont finalement restées sans effet.⁵ En fait donc, l'industrie hydroélectrique n'a pu construire que là où l'opposition ne dépassait pas le cadre de villages isolés directement concernés et ne pouvant pas compter sur une collaboration étroite avec d'autres communautés.⁶ La raison pour laquelle certaines localités et certaines terres communes ont été abandonnées apparemment volontairement doit encore être examinée à la lumière d'exemples comme celui d'Émosson. Les facteurs naturels liés à la localisation du site, les structures du pouvoir local, la dépendance financière et économique fournissent des éléments de réponse pour la région concernée.

L'une des raisons évidentes pour lesquelles le lac d'Émosson a pu être construit est sa localisation (cf. Fig. 1). Situé à l'extrémité de la Vallée du Trient, difficilement accessible à l'époque, et à la frontière avec la France, le palier supérieur de la vallée très périphérique n'attirait guère l'attention en Suisse. Outre la présence de chalets d'alpage, d'étables et de la chapelle Notre-Dame-des-neiges⁷ appartenant à la commune de Finhaut, le paysage dans lequel le lac d'Émosson a été inséré disposait depuis 1924 déjà d'installations hydroélectriques fortement ramifiées. Dans l'Entre-deux-guerres, les Chemins de fer fédéraux (CFF) avaient construit sur l'alpage de Barberine, situé au-dessus d'Émosson, un lac de retenue portant le même nom que l'une des premières grandes installations hydroélectriques de Suisse. Dans les vallées voisines, les CFF ont complété leur bassin d'accumulation à partir de 1928 par des installations sur la Triège et près de Vernayaz, puis à nouveau en 1955 par le bassin

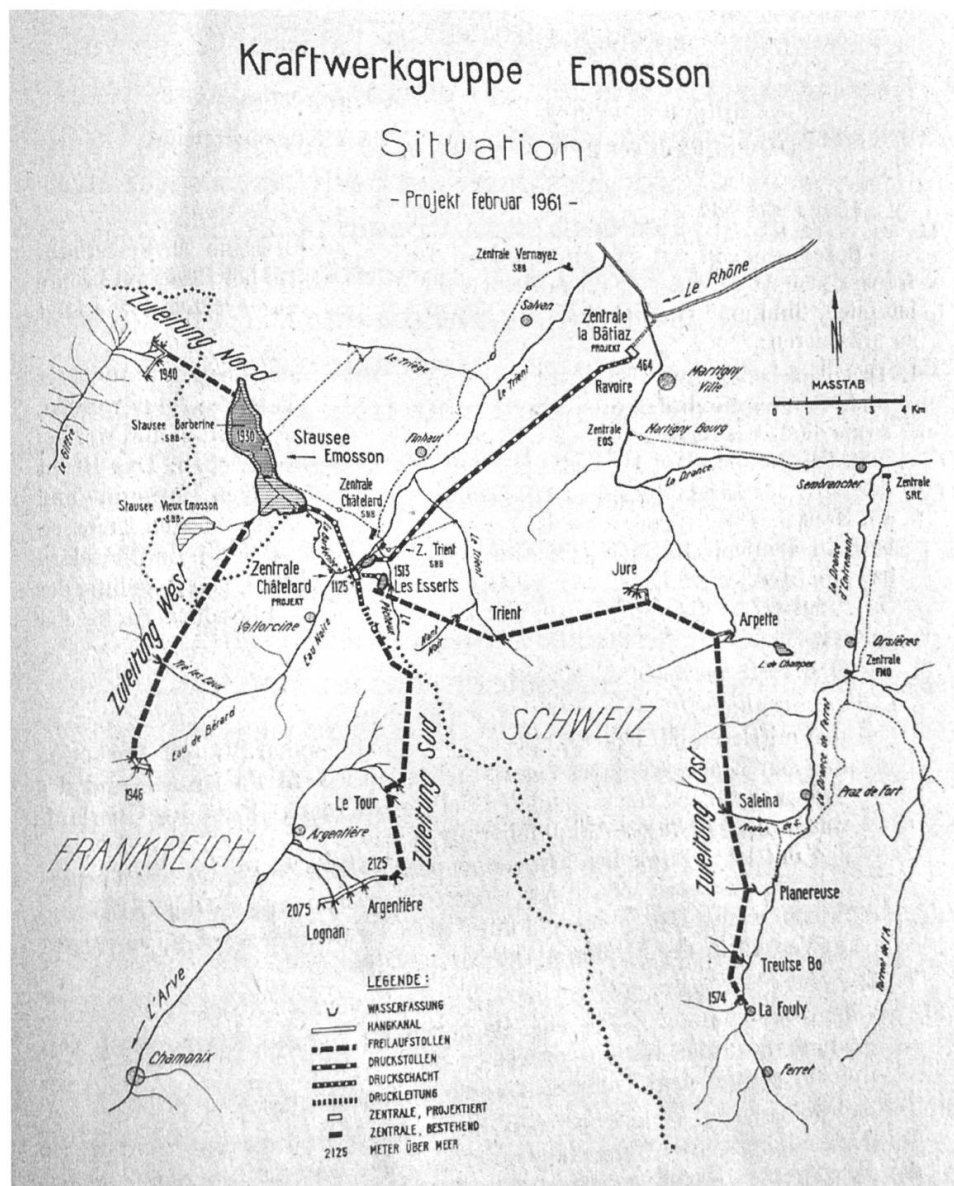


Fig. 1: Esquisse de plan de l'aménagement hydroélectrique d'Émosson, dans l'Arrêté fédéral concernant l'approbation des accords conclus entre la Confédération suisse et la République française relatifs à l'aménagement énergétique hydraulique et à une rectification de la frontière près d'Émosson, 21. 2. 1964, p. 13.

de compensation du lac du Vieux Émosson.⁸ Enfin, le lac d'Émosson, achevé en 1975, a permis d'endiguer l'embouchure de la vallée devant l'installation de Barberine, faisant ainsi disparaître le barrage de cette dernière en raison de l'élévation du niveau d'eau. Trois galeries sous pression depuis la France et une depuis la Suisse amenaient désormais l'énergie hydraulique dans le nouveau lac de retenue.

Lorsque le projet d'extension sur l'alpage d'Émosson a débuté en 1953, les CFF n'étaient plus à la tête du projet. Les capitaux provenaient d'un conglomérat d'entreprises électriques privées et publiques. En 1954, la commune de Finhaut avait accordé la concession pour l'ouvrage à la *Société Motor-Columbus AG*, dont le siège était situé à Baden. L'année suivante, celle-ci s'était associée à *Électricité de France* (EdF) pour former *Électricité d'Émosson S.A.*⁹ Après que la *Société Aare-Tessin AG für Elektrizität* (ATEL) se soit adjointe à ces deux entreprises en 1962, les deux partenaires suisses ont pris une participation de 25 pour cent chacune, le partenaire français acquérant une participation de 50 pour cent. Les CFF ont pu toutefois continuer à prélever l'énergie initialement produite par le lac d'accumulation de Barberine, ce qui explique leur présence en tant que co-utilisateur dans le projet de construction en 1961. Comme l'eau provenait principalement de France, mais que le lac d'accumulation se trouvait entièrement sur le territoire suisse, un accord entre les États a été ratifié en 1963 pour une utilisation commune et pour un échange de territoire.¹⁰ La concession pour le partage des forces hydrauliques du lac d'Émosson est entrée en vigueur en 1966. Les travaux de construction ont ensuite pu commencer en 1967 et se sont achevés en 1975 avec la mise en service de l'installation.¹¹

Dans quelle mesure le lac d'accumulation d'Émosson est-il un exemple de réussite non conflictuelle, comme l'ont prétendu à l'époque les médias portés sur l'économie et les articles technocratiques des revues spécialisées?¹² Pour ne pas reproduire cette vision unilatérale de l'histoire, il convient de se focaliser sur les antécédents historiques, les prises de décision et les conflits qui ont surgi au niveau local autour du projet d'extension. De manière générale, cela permet de réévaluer de manière critique certaines actions de déplacements de population prétendument volontaires dans les Alpes, et jusqu'à présent négligées par la recherche historique. Enfin, depuis la phase de planification entamée à Barberine en 1919, jusqu'à l'extension à Émosson dans les années 1970, divers conflits liés à l'eau se sont produits avec l'économie alpestre et la petite industrie locale des villages des environs que les parties prenantes ont négociés officieusement, par le biais de cabinets d'avocats ou de rapports d'expertises, plutôt que publiquement dans les journaux. Tandis que les exploitants de mines se sont plaints des dommages causés aux galeries et la commune de Salvan de l'insuffisance de l'indemnisation de ses chalets d'alpage ou du droit d'utilisation d'un téléphérique de transport de matériel des CFF durant la construction de la centrale, les fractions de communes riveraines, en revanche, se sont plaintes de manière répétée de l'absence d'eau et de sa pollution après la mise en service des différents stades de retenues d'eau. Les fontaines, les bisses, les entreprises touristiques ainsi que les éleveurs et les pêcheurs de la vallée du Trient ont donc été touchés par l'intervention extractive dans les cours d'eau locaux.¹³ De l'autre

côté de la frontière, il y a eu également des protestations de la part du secteur touristique de la station de sports d'hiver française de Chamonix – avant qu'elle ne soit incluse dans le bassin hydrographique du lac d'Émosson – car elle craignait une baisse de fréquentation de ses visiteurs due à un manque d'eau.¹⁴ Le côté français du conflit n'a toutefois trouvé aucun écho dans les médias suisses.

Les barrages, une promesse de développement des infrastructures

Dans quelle mesure pouvons-nous comprendre l'extension progressive de l'exploitation de l'énergie hydraulique dans la vallée du Trient en tenant compte des conflits d'utilisation locaux? Quelles structures de pouvoir et quels path dependencies ont-ils finalement permis que le lac d'Émosson soit réalisé en Suisse sans protestation du moins jusqu'en 1975?

Premièrement, les barrages doivent être considérés comme des éléments d'un système de distribution d'énergie qui crée des dépendances par lui-même ou qui est favorisé par ces dépendances.¹⁵ Deuxièmement, de tels réseaux et leurs infrastructures techniques se propagent toujours grâce aux systèmes sociopolitiques pour qui ils sont planifiés, réalisés et exploités en tant qu'installations d'approvisionnement.¹⁶ Pour ce faire, il n'est pas rare que différents décideurs interagissent, notamment les experts techniques, les entreprises économiques et industrielles, les groupes d'intérêts politiques, les partisans de certaines idéologies de développement, sans oublier les communautés locales concernées par la construction de barrages et qui gèrent les ressources.¹⁷ Troisièmement, les facteurs topographiques et écologiques du site ainsi que le savoir technologique peuvent également influencer l'expansion infrastructurelle liée à l'énergie hydraulique dans une région.¹⁸ De telles constellations temporelles et spatiales expliquent que les barrages sont des conglomerats de politique énergétique dont la cohésion est assurée par les dynamiques de pouvoir.¹⁹ Pour décrypter ces dynamiques et répondre à la question de savoir si certains projets de barrages sont des échecs ou des succès historiques, il convient donc d'étudier le champ de décision des divers acteurs concernés.²⁰

Les rapports de force qui sous-tendent la construction d'un barrage se présentent toutefois rarement sous une forme autoritaire, dans laquelle le centre de contrôle d'une métropole prélève sans résistance des ressources énergétiques de la biosphère de sociétés périphériques. Au lieu de telles structures de pouvoir unilatérales et vectorielles, le développement de l'énergie hydraulique met en réseau de manière interactive différents groupes d'intérêts, de sorte que ces groupes disposent d'options d'action différentes selon leur pouvoir de décision.²¹ En revanche, les infrastructures ont une force d'intégration qui permet

de relier entre eux les espaces sociaux, politiques ou géographiques.²² Les relations de dépendance sous-jacentes et les trajectoires de dépendance qu'elles ont créées sont souvent acceptées sous couvert d'une offre de développement prétendument avantageuse.²³ Malgré les positions de négociation interactives et multilatérales qui les entourent, les barrages, en tant que promesses infrastructurelles, entraînent donc des contraintes de connexion exogènes qui peuvent être perçues comme créatrices d'un lien de subalternisation – voire même impérial²⁴ – pour les régions périphériques.

Acteurs et champs de décision

L'un des principaux acteurs a sans nul doute été la commune de Finhaut, qui a accordé le droit d'utilisation de l'eau et sacrifié au barrage ses alpages et les 18 propriétés privées se trouvant sur son territoire. Il ressort des procès-verbaux du Conseil communal ainsi que des négociations d'achat entre l'entreprise énergétique Motor-Columbus, puis *Électricité d'Émosson S.A.* dès 1954, et certains membres de la commune que les négociations autour du lac de retenue étaient loin d'être terminées lors de l'attribution de la concession en 1954. Encore en 1957, l'ingénieur Albert Maret, mandaté par *Électricité d'Émosson S.A.*, a dû rappeler à la commune qu'elle devait s'abstenir d'aliéner des terrains et des immeubles à des fins spéculatives et d'octroyer des autorisations pour des restaurants et des lieux de restauration pour les ouvriers.²⁵ Par conséquent, la concession avait été accordée sans que les entreprises responsables du projet aient précisé quelles étables et maisons devaient céder la place à l'eau. Les négociations concernant le prix d'achat de l'alpage d'Émosson n'ont eu lieu qu'entre 1966 et 1968, lorsque l'ensemble du terrain a été vendu pour 400 000 francs suite à une décision majoritaire du Conseil communal.²⁶

Dans la mesure où il y a eu résistance, elle n'a été le fait que de 48 propriétaires de chalets d'alpage seulement.²⁷ D'une part, c'est seulement en 1969 que ces propriétaires ont reçu notification que leurs maisons situées sur les communs devaient être évacuées et, simultanément, ils ont reçu un contrat de vente selon lequel leur propriété avait déjà été estimée par l'*Association-Suisse d'Industrie et Agriculture*.²⁸ D'autre part, non seulement la haute vallée avait déjà changé de propriétaire en 1969, mais le traité entre la Suisse et la France avait été signé six ans auparavant, la concession était entrée en vigueur en 1966 et le premier coup de pioche des travaux avait été donné en 1967. Dans le cas où les propriétaires ou leurs héritiers invités à vendre leur bien foncier hésitaient malgré tout à le faire, ils recevaient une lettre d'un cabinet d'avocats de Martigny les infor-

mant que le prix d'achat proposé était certainement meilleur qu'une expropriation et que les autres parties avaient majoritairement approuvé le changement de main.²⁹ La menace était réelle dans la mesure où tant la loi fédérale sur le droit des eaux de 1916 que celle sur l'expropriation de 1930 autorisaient des saisies forcées par l'autorité concédante en matière de droit des eaux, tant qu'un ouvrage prévu servait le bien «public» de la Confédération ou du moins d'une grande région du pays et ne portait pas atteinte aux «beautés naturelles».³⁰ Une résistance unie et efficace contre la construction du barrage ne pouvait guère voir le jour, les propriétaires étant contraints d'agir dans la précipitation et du fait de la situation juridique.

Pour le Conseil communal, les incitations au projet de centrale ne se limitaient pas à la vente de leur terre commune. Le lac d'accumulation leur fournissait également des revenus de concession et des redevances hydrauliques ainsi que de nouveaux raccordements aux infrastructures. Les CFF jouissaient d'un fort pouvoir d'influence dans la vallée, car leurs centrales électriques et le trafic ferroviaire apportaient du travail, de la mobilité et des touristes dans les communes de montagne par ailleurs difficiles d'accès. Les agglomérations situées sur des versants escarpés et densément boisés ne se prêtaient pas à de nombreuses activités économiques, et encore moins à l'agriculture. Les estivants, le trafic routier et les grands chantiers généraient des revenus plus rentables que l'élevage de bétail et l'économie laitière sur les alpages de haute altitude accessibles uniquement par des chemins muletiers.

En conséquence, avec le lac de retenue, Finhaut a obtenu un premier raccordement au réseau routier suprarégional, car il fallait acheminer pour le chantier sur le haut plateau du matériel qui pesait des tonnes. À cet effet, le Conseil d'État et le Grand Conseil valaisans ont autorisé en 1956 la construction d'une route de liaison entre Finhaut et le col de la Forclaz, à condition que deux millions des coûts de construction soient à la charge d'*Électricité d'Émosson S.A.*, ce qui dépendait bien sûr du bon déroulement du projet. Toutefois, les avances devaient être couvertes par Finhaut et, si le barrage ne voyait pas le jour, les coûts de construction devaient être répartis à parts égales entre le canton et la commune.³¹ Outre les routes d'accès, des installations de transport par câble et des chemins de fer à crémaillère ont été construits, à nouveau à la charge d'*Électricité d'Émosson S.A.*³² Comme pour le lac de Barberine, les cabines devaient permettre à l'avenir de transporter les touristes jusqu'au «château d'eau», d'où sur les sentiers de randonnée et les terrasses des restaurants ils pourraient profiter du panorama alpin environnant.³³ Les incitations locales pour le projet de barrage étaient donc nombreuses. Cependant, les dépendances vis-à-vis des entreprises d'énergie et de transport à fort capital étaient tout aussi évidentes et montraient clairement qu'une opposition communale organisée contre le projet

de centrale n'aurait guère été opportune, ne serait-ce qu'en raison des promesses de développement financier et économique.

Bien que l'attribution des concessions pour l'exploitation de l'énergie hydraulique en Valais se négocie au niveau communal et que le canton soit le seul à disposer du Rhône et de sa part du lac Léman,³⁴ des critiques auraient peut-être pu être émises depuis Sion. L'énergie hydraulique et l'industrie qui en dépendait ont toutefois été d'une importance capitale pour l'économie cantonale dès la fin du XIX^e siècle, raison pour laquelle on ne pouvait guère s'attendre à des voix discordantes ici.³⁵

Comme pour le lac d'Émosson, les entreprises énergétiques ont également veillé à ce que la construction de leurs barrages s'accompagne de la construction de routes, de voies ferrées et de téléphériques, ainsi que de leur raccordement aux grands réseaux nationaux.³⁶ Parallèlement aux centrales hydroélectriques, les entreprises privées ont financé des aménagements de torrents et d'avalanches, des corrections de cours d'eau ainsi que des installations d'approvisionnement en électricité et d'irrigation, apportant ainsi un soutien décisif au canton dont la politique d'infrastructure était financièrement faible. Au final, la construction de centrales électriques, créant également des emplois et favorisant des secteurs tels que les transports, les banques ou le tourisme, et remplissant les caisses de l'État grâce aux recettes fiscales et aux redevances hydrauliques, est devenue attractive pour l'ensemble de l'économie.³⁷ La construction de nouveaux lacs d'accumulation promettait une solution rapide et peu coûteuse. Notamment après la Seconde Guerre mondiale lorsque les importations agricoles en Suisse ont repris, privant le Valais de son principal marché et le plongeant dans une profonde crise financière.³⁸ Du côté de la politique cantonale, les *path dependencies* à l'égard de l'hydroélectricité étaient clairement trop importantes pour s'opposer au projet d'un nouveau lac d'accumulation sur l'alpage d'Émosson.

Comme le lac d'Émosson a été construit dans l'espace frontalier entre la Suisse et la France, le contexte international dans lequel il a vu le jour a également été décisif. Le projet de centrale a trouvé un porte-parole influent en la personne du Conseiller fédéral Willi Ritschard. Lors de son discours d'inauguration, le ministre de l'Énergie et des Transports a reconnu que la centrale à accumulation était une porte importante qui, pour la Suisse, ouvrait son entrée dans l'ère nucléaire: l'approvisionnement en électricité assuré 24 heures sur 24 par les nouveaux réacteurs devait être complété en cas de besoin par l'énergie hydraulique stockée dans les montagnes. M. Ritschard y voyait en outre le signe d'une coopération internationale dans le domaine de l'énergie, principalement avec la France. Le pays voisin recevait également reçu de l'énergie de pointe supplémentaire en provenance des Alpes grâce au lac de retenue. Mais la livrai-

son d'électricité helvétique n'était toutefois pas gratuite: dans son discours, le Conseil fédéral soulignait que la Confédération projetait et construisait certes des centrales nucléaires, mais qu'en tant que petit État, elle n'avait pas assez de place et de clients pour une industrie nucléaire autonome et performante et qu'elle avait donc besoin de débouchés internationaux.³⁹ En effet, le modeste réseau énergétique suisse exigeait des partenariats avec les pays industrialisés voisins, ce qui explique que Motor-Columbus avait courtisé EdF dès le milieu des années 1960. L'enjeu était la centrale nucléaire controversée de Kaiseraugst, pour laquelle une collaboration avec la France était envisagée. Cependant, les partenaires français à Paris n'étaient que modérément intéressés par la Suisse et négociaient en même temps avec l'Allemagne et l'Espagne. De plus, en raison des protestations et des occupations de terrain à Kaiseraugst, de fortes incertitudes planaient sur la centrale projetée.⁴⁰ Émosson devait donc être considéré comme une garantie qu'une coopération internationale avec la Suisse était rentable en raison de l'énergie bon marché provenant des Alpes. Dans le domaine de l'énergie hydraulique, les grands projets n'étaient donc pas contestés par la société civile assurait Willi Ritschard à la foule rassemblée: «Il est certain qu'ils n'ont pas tous pu être construits sans problème. Ici aussi, il a fallu surmonter de grandes difficultés. Cependant, nous n'avons jamais connu les guerres idéologiques chargées d'émotions que les centrales nucléaires suscitent aujourd'hui dans le monde entier, ni même les occupations illégales de bâtiments comme celles qui ont eu lieu à Kaiseraugst. Ici dans les hauteurs, à Émosson, il aurait fait un peu froid pour dormir dehors.»⁴¹

Quelle était la position de ces «guerriers et guerrières idéologiques» de la société civile, membres des organisations de protection de l'environnement, face au projet d'Émosson? Après l'euphorie de la croissance des années 1950, un vaste camp de protection de la nature et du paysage s'était peu à peu formé en Suisse avec la *Vereinigung für Heimatschutz* (SVH) ou *Association pour la protection du patrimoine*), fondée dès 1905, et du *Schweizerische Naturschutzbund* (SNB) ou *Ligue suisse pour la protection de la nature*), fondée en 1909. Dans tout le pays, ces associations et leurs militants se sont opposés à l'aménagement d'espaces naturels soi-disant non impactés par des lignes à haute tension, des routes nationales, des centrales électriques, des aéroports ou encore des lacs de retenue.⁴² Selon la revue *Heimatschutz*, les régions de montagne dites inexploitées devaient être épargnées par les flux touristiques et l'économie industrielle, car on craignait de voir disparaître le «paysage suisse», créateur d'identité.⁴³ De plus, depuis le milieu des années 1960, les sciences de l'environnement s'étaient penchées sur l'impact écologique des grandes installations de stockage: ailleurs aussi celles-ci provoquaient une pollution de l'eau, l'érosion du lit des rivières et la disparition d'espèces.⁴⁴

Malgré cela, aucune protestation contre le lac d'Émosson n'a eu lieu, la SVH (à tendance nationaliste) préférant s'engager pour des «monuments naturels» patriotiques, ce qui n'était manifestement pas le cas d'une vallée de montagne peu peuplée dans le Bas-Valais.⁴⁵ Même des groupes plus radicaux comme la SNB ou le Rheinaubund ne se sont guère montrés critiques à l'égard de la grande centrale d'accumulation, ce qui s'explique en partie par le fait que l'occupation de la centrale de Kaiseraugst a suscité plus d'attention dans le pays que la perte de l'alpage d'Émosson, beaucoup moins connu. Dans le contexte d'une telle guerre des tranchées en matière de politique environnementale, un nouveau lac de retenue dans les Alpes déjà exploitées sur le plan hydrotechnique, a fait nettement moins de bruit. C'est sans doute aussi en connaissance des lois fédérales citées plus haut que l'ingénieur, conseiller national et président de la Ligue suisse pour la protection de la nature (LSPN), Jakob Bächtold, déclare en 1967 dans le journal *Neue Zürcher Zeitung*: «Les installations d'accumulation et de pompage-turbinage ne devraient donc plus être construites que sous forme concentrée [...] et dans des régions à faible valeur paysagère.»⁴⁶ En outre, l'absence d'opposition s'explique aussi par les combats perdus par la SVH et la SNB à Rheinau (1954) et par celui du Parc national suisse (1958), où des barrages ont finalement été érigés malgré une tentative d'initiative et un référendum.⁴⁷ Il est probable que la volonté d'une troisième mobilisation n'était plus guère présente et que les forces d'action étaient d'autant plus véhémentes contre l'énergie nucléaire ainsi que contre des projets d'infrastructure plus visibles dans des paysages «précieux».⁴⁸

Un espace sans conflit?

L'absence de consentement de la population locale ou régionale a parfois empêché certains projets de barrage, par exemple à Uri, Berne ou Zurich,⁴⁹ parce que leurs régions n'avaient pas forcément besoin de nouveaux raccordements aux infrastructures. Soit elles étaient déjà suffisamment reliées entre elles en tant que bassins versants, soit elles étaient considérées comme particulièrement dignes de protection dans l'opinion publique. Ce n'est pas pour rien que de nombreux auteurs et autrices d'articles se sont ralliés à l'argumentation du conseiller nationale Jakob Bächtold et ont estimé que la vallée d'Émosson était une friche alpine inhospitalière de faible valeur économique et qu'il fallait l'intégrer dans des chaînes de création de valeur hydrotechniques et l'embellir avec un lac.⁵⁰ Dans les communes de montagne structurellement faibles et peu développées comme Finhaut, les rapports de force étaient tellement asymétriques que des entreprises énergétiques influentes avec un chiffre d'affaires

élevé comme Motor-Columbus ont eu le champ plus ou moins libre. Le soutien des représentants cantonaux et fédéraux ainsi que les promesses de développement des infrastructures ont joué un rôle décisif. Ce que Dirk Van Laak écrit à propos des infrastructures impériales s'applique également à Émosson: de telles infrastructures «pouvaient être ouvertement impériales, avec une obligation violente de raccordement, mais aussi se présenter de manière cachée comme des offres politiquement neutres en apparence.»⁵¹ La conclusion bien connue pour la Suisse, selon laquelle des barrages n'ont été réalisés que dans la mesure où aucune résistance organisée à grande échelle n'émanait des personnes concernées, doit certes être approuvée sur le fond. Toutefois, le lac d'Émosson montre clairement que les offres de raccordement en matière de politique de développement et les dépendances suprarégionales ont prévalu sur les espaces de conflit isolés et que les communautés de vie subalternes n'ont guère eu le choix lors de l'attribution de leurs ressources.

- 1** Le texte ainsi que les citations, ont été traduits à partir de la version allemande originale de l'auteur.
- 2** J. M. Lätt, «Willi Ritschard», *Dictionnaire Historique de la Suisse* (DHS), Version du 17. 11. 2010, <https://hls-dhs-dss.ch/de/articles/003077/2010-11-17>, 2. 5. 2021.
- 3** Discours du Conseil Fédéral Willi Ritschard, in: «Kraftwerk Émosson», *Basler Nachrichten*, 3. 11. 1976, p. 12; «Kein Kaiseraugt in Émosson», *Walliser Volksfreund*, 2.–3. 10. 1976, p. 6.
- 4** www.swissdams.ch/de/les-barrages/la-suisse-pays-de-barrages, 20. 9. 2021.
- 5** S. Kaufmann, «Bergbauernopfer». *Die Preisgabe der Göschenalp zugunsten des Urner Staatshaushalts 1949–1954*, non publié, Travail de master, Universität Luzern, 2008; E. Haag, *Grenzen der Technik. Der Widerstand gegen das Kraftwerk Urseren*, Zurich 2004; T. Joos, *Das Stauseeprojekt Rheinwald. Der Konflikt zwischen Energieproduzenten und der Bergbevölkerung als Beispiel der Energiepolitik der Schweiz im Zweiten Weltkrieg*, Zurich 1992; C. Graf, *Das Kraftwerk Rheinau und die Rheinau-Initiative 1954. Ein Modellfall einiger staats- und völkerrechtlicher sowie staats- und kulturpolitischer Gegenwartsfragen der Schweiz im Lichte amtlicher Quellen*, Zurich 1972; E. Schäppi, *Der Kampf ums Kraftwerk Rheinau 1951–1954*, Zurich 1978; P. Kupper, *Wildnis schaffen. Eine transnationale Geschichte des Schweizerischen Nationalparks*, Berne/Stuttgart/Vienne 2012, pp. 237–249.
- 6** P. Kupper, *Energieregime in der Schweiz seit 1800*, Innsbruck 2016, p. 255; Haag (voir note 5), p. 258.
- 7** map.geo.admin.ch, 1. 5. 2021; «70 Prozent der Staumauer von Émosson gebaut», *Tagesanzeiger*, 23. 10. 1972, aucune indication de page.
- 8** H.-P. Bärtschi, *Schweizer Bahnen 1844–2024. Mythos, Geschichte, Politik*, Zurich 2019, pp. 157, 167; S. Walter, *StauWerke. Monuments of Power*, Wattwil/Maloja 2020, p. 189; H. Eggenberger, «Unsere Kraftwerke», *SBB-Fibeln*, 3, Zurich 1947, pp. 50–56.
- 9** Lettre de l'administration communale de Finhaut à Motor-Columbus et à l'ingénieur Albert Maret concernant le permis de concession, Baden 20 avril 1954, in: Archive communale de Finhaut (ACF), Boîte 57, Dossier: «Barrage d'Émosson 1954–1969».
- 10** Convention entre la Confédération suisse et la République française relative à l'aménagement des forces hydrauliques près d'Émosson, conclue le 23. 8. 1963.
- 11** «Kraftwerk Émosson» (voir note 3), p. 12; P. Rochat, «Die Pumpspeicheranlage Châtelard-Barberine II der Schweizerischen Bundesbahnen. Aspekte der Modernisierung und Erweiterung der Kraftwerk-anlage», *Schweizer Ingenieur und Architekt*, 39, 1979, pp. 1–3, ici p. 1; J.-L. Mottier, «L'aménagement hydro-électrique franco-suisse d'Émosson», *Bulletin technique de la Suisse romande*, 96, 18, 1970, pp. 249–266, ici p. 249.
- 12** Par exemple L'Aménagement Hydro-Électrique Franco-Suisse d'Émosson, par les Ingénieurs Mandataires des Usines Hydro-Électriques d'Émosson SA: Motor-Columbus, SA d'Entreprises Électrique, Baden/Suisse, Électricité de France, R.E.H. Alpes Nord, Chambéry/France, Tirages à part de «Cours d'eau et énergie» (Baden), 4, 1967; E. Schwabe, «Wasserkraftwerke in der Schweizer Landschaft», *Heimatschutz*, 65, 1970, pp. 65–89, (ici p. 86); «Halbzeit in Émosson», *Neue Zürcher Zeitung*, 10. 9. 1970, p. 19; «Une très grande réalisation. Le barrage d'Émosson», *Confédéré*, 20. 10. 1972, p. 10; «Letzter Alpen-Riesens-taudamm vor der Einweihung», *Walliser Bote*, 29. 9. 1976, p. 9; «Kraftwerk Émosson» (voir note 3), p. 12; «Der letzte Stau. Die wirtschaftliche Bedeutung des Kraftwerkes Émosson», *Schweizerische Handelszei-*

tung, 28. 10. 1976, s. p.; «Émosson – das letzte grosse Speicherkraftwerk. Einweihungsfeier auf der französischen Grenze», *Neue Zürcher Zeitung*, 2./3. 10. 1976, p. 31.

13 Voir la correspondance entre la CFF et la population de la vallée du Trient, qui fait régulièrement état de conflits d'utilisation de longue durée à ce sujet. Voir par exemple les fonds d'archives CFF Historic: E8300 (A) ainsi que E8301 (A).

14 D. Varaschin, «Histoire et patrimoine des aménagements hydroélectriques frontaliers français», in: D. Varaschin, Y. Bouvier (sous la dir. de), *Le patrimoine industriel de l'électricité et de l'hydroélectricité*, Chambéry 2009, pp. 33–51, ici p. 45.

15 J. I. Engels, G. J. Schenk, «Infrastrukturen der Macht. Macht der Infrastrukturen. Überlegungen zu einem Forschungsfeld», in: B. Förster, M. Bauch (sous la dir. de), *Wasserinfrastrukturen und Macht von der Antike bis zur Gegenwart*, Berlin 2015, pp. 22–61, ici pp. 24–25.

16 B. Larkin, «The Politics and Poetics of Infrastructure», *Annual Review of Anthropology*, publié online 21. 8. 2013, p. 328; D. Gugerli, *Redeströme. Zur Elektrifizierung der Schweiz, 1880–1914*, Zurich 1996, pp. 10–14.

17 T. Haller et al., «Ostrom's legacy of robustness and the «Swiss commons lab»: Introductory reflections on change and power in commons studies», in: T. Haller (sous la dir. de), *Balancing the Commons in Switzerland. Institutional Transformations and Sustainable Innovations*, Londres 2021, pp. 1–15, ici pp. 5–6; W. Bätzing, *Die Alpen. Geschichte und Zukunft einer europäischen Kulturlandschaft*, Munich 2015, pp. 231–232.

18 C. Sneddon, *Concrete Revolution. Large Dams, Cold War Geopolitics, and the US Bureau of Reclamation*, Londres 2015, pp. 1–8; Engels/Schenk (voir note 15), p. 24; J. Mathieu, *Die Alpen. Raum – Kultur – Geschichte*, Stuttgart 2015, pp. 163–189; M. Landry, *Europe's Battery: The Making of the Alpine Energy Landscape, 1870–1955*, Thèse de doctorat non publiée, Georgetown University 2013, pp. 10–11.

19 Sneddon (voir note 18), pp. 1–9.

20 *Ibid.*, p. 156; Larkin (voir note 16), p. 333; Engels/Schenk (voir note 15), p. 60.

21 Engels/Schenk (voir note 15), pp. 43, 56; D. Van Laak, «Infrastrukturen und Macht», in: F. Dupeppe-Lamarre, J. I. Engels (sous la dir. de), *Umwelt und Herrschaft. Environnement et pouvoir: une approche historique*, Munich 2008, pp. 106–115, ici p. 113; D. Van Laak, *Alles im Fluss. Die Lebensadern unserer Gesellschaft. Geschichte und Zukunft der Infrastruktur*, Bonn 2019, p. 13.

22 Van Laak 2008 (voir note 21), p. 113.

23 *Ibid.*, p. 283.

24 D. Van Laak, *Imperiale Infrastruktur. Deutsche*

Planungen für eine Erschliessung Afrikas 1880–1960, Paderborn 2004, pp. 413–414.

25 Lettre de l'ingénieur Albert Maret, mandaté par Électricité d'Émosson S.A., à l'administration communale de Finhaut, sans objet, Martigny-Ville, 10. 4. 1957, in: ACF, Boîte 57, Dossier: «Barrage d'Émosson 1954–1969».

26 Procès-verbaux des conseils municipaux de Finhaut, ACF, Livre du 19. 7. 1963–25. 6. 1976, Enregistrement 1909, Finhaut 29. 7. 1966 et enregistrement 1946, Finhaut 15. 12. 1968.

27 Lettre du représentant des héritiers de la succession Vouilloz Ls. Gross au président de la commune de Finhaut A. Lonfat, Vernayaz 5. 7. 1954, in: ACF, Boîte 57, Dossier: «Barrage d'Émosson 1954–1969»; Récapitulation des propriétaires des constructions érigées sur l'alpage d'Émosson à l'exception de la Bourgeoisie, du Consortage et des restaurateurs, Électricité d'Émosson SA, Baden, 9. 4. 1969, in: ACF, Boîte 57, Dossier: «Barrage d'Émosson 1954–1969».

28 Lettre de l'Électricité d'Émosson SA aux propriétaires fonciers de l'alpage d'Émosson concernant l'«Alpage d'Émosson Construction privées», Baden, 30. 5. 1969, in: ACF, Boîte 57, Dossier: «Barrage d'Émosson 1954–1969».

29 Lettre de l'avocat Jean-Marie Closuit aux héritiers de Paul Chappex, Martigny, 18. 8. 1969, in: ACF, Boîte 57, Dossier: «Barrage d'Émosson 1954–1969».

30 Loi fédérale sur l'expropriation, 20. 6. 1930, section 1, art. 1, par. 1 et Section 5, art. 9, par. 1; loi fédérale sur l'utilisation des forces hydrauliques, 2. 12. 1916, section 1, art. 46, par. 1 et section 2, art. 22, par. 1.

31 «Dekret des Grossen Rats des Kantons Wallis betreffend den Bau einer Gemeindestrasse, welche Finhaut mit der Forclaz-Strasse verbindet, 25.05.1956», in: *Sammlung der Gesetze, Dekrete und Beschlüsse des Kantons Wallis*, 1956, pp. 97–99.

32 A. Oehler, «Die Transportanlagen zum Bau der Staumauer für das Barberine-Kraftwerk der S.B.B.», *Schweizerische Bauzeitung*, 81–82, 6, 1923, pp. 61–64.

33 «Le circuit touristique d'Émosson va devenir une réalité», *Nouvelliste et Feuille d'Avis du Valais*, 13. 1. 1975, p. 7.

34 F. Walker, *Die Wasserkraftnutzung im Wallis – unter besonderer Berücksichtigung der finanzwirtschaftlichen Auswirkungen auf Kanton und Gemeinden*, Baden 1967, p. 22.

35 *Ibid.*, pp. 5–6; A. Fibicher, *Walliser Geschichte*, Bd. 3.1: *Die Neuzeit. Ereignisse und Entwicklungen 1520–1991*, Visp 1993, p. 399; B. Kaufmann, *Die Entwicklung des Wallis vom Agrar- zum Industriekanton*, Zurich 1965, pp. 33–34.

36 Walker (voir note 34), p. 46.

37 *Ibid.*, p. 66 et 74; Fibicher (voir note 35), pp. 399–404.

- 38** Fibicher (voir note 35), pp. 333–334; Kaufmann (voir note 35), pp. 89–94.
- 39** «Kraftwerk Émosson» (voir note 3), p. 12.
- 40** P. Kupper, *Atomenergie und gespaltene Gesellschaft. Die Geschichte des gescheiterten Projektes Kernkraftwerk Kaiseraugst*, Zurich 2003, pp. 51–52 et 78–79.
- 41** «Kraftwerk Émosson» (voir note 3), p. 12.
- 42** S. Bundi, «Landschaft bewahren: Natur- und Heimatschutz», in: J. Mathieu et al. (sous la dir. de), *Geschichte der Landschaft in der Schweiz. Von der Eiszeit bis zur Gegenwart*, Zurich 2016, pp. 206–219, ici pp. 206–207; C. Pfister, «Landschaftsveränderung und Identitätsverlust: Akzentverschiebung in der Modernisierungskritik von der Jahrhundertwende bis um 1970», *Traverse: Zeitschrift für Geschichte – Revue d’histoire*, 4, 2, 1997, pp. 49–68, ici p. 60; D. Skenderovic, «Die Umweltschutzbewegung im Spannungsfeld der 50er Jahre», in: J.-D. Blanc, Ch. Luchsinger (sous la dir. de), *achtung: die 50er Jahre! Annäherungen an eine widersprüchliche Zeit*, Zurich 1994, pp. 119–147, ici pp. 119–126; D. Skenderovic, «Die Umweltschutzbewegung im Zeichen des Wertwandels», in: U. Altermatt et al. (sous la dir. de), *Rechte und linke Fundamentalopposition. Studien zur Schweizer Politik 1965–1990*, Bâle 1994, pp. 33–62, (ici p. 34); St. Bachmann, «Alpenromantik und Tourismuskritik. Widerstand gegen den Boom der Bergbahnen», in: M. Bundi (sous la dir. de), *Erhalten und Gestalten. 100 Jahre Schweizer Heimatschutz*, Baden 2005, pp. 1–11.
- 43** Bundi 2016 (voir note 42), p. 214; Skenderovic, «Die Umweltschutzbewegung im Spannungsfeld ...» (voir note 42), pp. 134–135.
- 44** Skenderovic, «Die Umweltschutzbewegung im Zeichen...» (voir note 42), p. 36; T. Scudder, *The Future of Large Dams. Dealing with social, environmental, institutional and political costs*, Londres 2005, p. 6; J. Bächthold, «Grenzen der Wasserkraftnutzung», *Neue Zürcher Zeitung*, 4. 2. 1967, p. 10.
- 45** Skenderovic, «Die Umweltschutzbewegung im Spannungsfeld ...» (voir note 42), p. 128.
- 46** J. Bächthold (cf. note 40), S. 10.
- 47** Pfister (voir note 42), S. 56; Skenderovic, «Die Umweltschutzbewegung im Spannungsfeld ...» (voir note 42), pp. 128–132.
- 48** Skenderovic, «Die Umweltschutzbewegung im Spannungsfeld...» (voir note 42), p. 140; Skenderovic, «Die Umweltschutzbewegung im Zeichen...» (voir note 42), pp. 36–40.
- 49** Skenderovic, «Die Umweltschutzbewegung im Spannungsfeld...» (voir note 42), p. 133; Skenderovic, «Die Umweltschutzbewegung im Zeichen...» (voir note 42), p. 38.
- 50** Par exemple «Le Barrage terminé», *La Liberté*, 1.–2. 9. 1973, p. 3; «Émosson touristique», *Nouvel-Liste et Feuille d’Avis du Valais*, 22.–23. 2. 1975, p. 21; «Halbzeit in Émosson», *Neue Zürcher Zeitung*, 10. 9. 1970, p. 19.
- 51** Van Laak (voir note 24), p. 413.



Fig. 2. Ansichtskarte «Le Plateau et les chalets d'Emosson», Phot. E. Gyger Adelboden, 1951.